SAINT-MARTIN
Boulogne
AU CŒUR DE LA VIE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE SAINT-MARTIN-BOULOGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 27 septembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle de restauration de l'espace culturel Georges Brassens (arrêté municipal du 12 mai 2021), sous la Présidence de **Monsieur Raphaël JULES**, en suite de la convocation en date du 14 septembre 2023, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33
Nombre de conseillers municipaux présents : 27
Nombre de conseiller municipaux votants : 33

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de :

- Patrick DELPORTE pouvoir à Raphaël JULES
- René WIART pouvoir à Guillaume PRUVOST
- Philippe BOGGIO pouvoir à Wilfrid ANFRY
- Guillaume SAVEANT pouvoir à Maxence DECAIX
- Irénée MIELLOT pouvoir à Jean-Claude CONDETTE
- Christian DELACOUR pouvoir à Pascale LEBON

DÉLIBÉRATION N° 2023-4-5 : Rénovation énergétique du centre culturel Georges Brassens

Vu la délibération n°2021-3-14 concernant la rénovation énergétique du centre culturel Georges Brassens autorisant le projet et la sélection du maître d'œuvre.

Pour rappel, un inconfort lié à la température et à l'air ambiant est ressenti très régulièrement par le public lors de manifestations culturelles au sein du centre culturel Georges Brassens.
En effet, le système de chauffage ventilation existant ne peut répondre au cahier des charges des artistes car il génère d'importantes nuisances sonores.
De ce fait, celui-ci n'est plus mis en fonctionnement lors des représentations ayant pour conséquence une forte montée en température de la salle.

Fort de ce constat, la collectivité a réalisé un audit énergétique complet.
L'objectif est triple : rénover thermiquement le bâtiment, installer un système de chauffage / ventilation qui ne dégrade plus l'acoustique du bâtiment tout en améliorant le confort des usagers, permettre une régulation fine du bâtiment.

Cette démarche globale, équipement et clos couvert, a abouti à l'élaboration d'un scénario ambitieux de BBC (bâtiment basse consommation) rénovation. Les différentes actions vont permettre d'optimiser le nouvel équipement de chauffage / ventilation en améliorant les performances thermiques du dit bâtiment.

Ainsi, ces travaux aboutiront à un bâtiment moins énergivore, avec une réduction notable des consommations d'énergie, et un confort accru pour l'ensemble des usagers.

Le budget travaux est estimé à 3,2 M€TTC pour une réalisation en 2024.

.../...

Envoyé en préfecture le 29/09/2023
Reçu en préfecture le 29/09/2023
Publié le
ID : 062-216207589-20230927-2023_4_5B-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à :

- Engager la procédure adaptée de sélection des candidats pour l'attribution du marché ;
- Signer les actes et documents afférents à cette opération, y compris les demandes de subventions.

Nombre de votants : 33 **Pour : 33**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Saint-Martin-Boulogne, le 27 septembre 2023

Le secrétaire de séance,
Guillaume PRUVOST

Le Maire
Raphaël JULES

MAIRIE de SAINT-MARTIN-BOULOGNE (P-de-C)

Envoyé en préfecture le 29/09/2023
Reçu en préfecture le 29/09/2023
Publié le
ID : 062-216207589-20230927-2023_4_5B-DE

Affiché le : 03 octobre 2023

Voies et délais de recours
La présente décision peut être contestée devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois à compter de la publication de l'acte, soit par courrier postal ou par le biais de l'application informatique Télérecours : http://www.telerecours.fr